

## LES PARLEMENTAIRES SFIO FACE À LA CRISE DE MAI 1958

Noëlline Castagnez

(Université d'Orléans et CHPP)

En mai 1958, l'appel au général De Gaulle s'inscrivait dans une tradition bien française qui, de Thiers en 1871 à Pétain en 1940, avait eu pour but de sauver la France du désastre. Mais ce recours à De Gaulle au nom de la défense républicaine fit l'objet de deux interprétations, radicalement inverses, par la classe politique et l'opinion publique. Pour les uns, tels Pierre Mendès France ou François Mitterrand, De Gaulle se faisait le complice d'un coup d'État ; pour les autres, tel le président René Coty, il était l'ultime rempart de la République contre les factieux<sup>1</sup>.

Il n'était pas certain que les socialistes, si sévères à l'égard de la délégation des pleins pouvoirs à un militaire le 10 juillet 1940 et très anti-gaullistes depuis 1947, pourraient s'accorder sur le sens à donner au retour du Général<sup>2</sup>. Mais les observateurs s'accordaient à penser que la SFIO avait un rôle décisif à jouer. Quelques jours avant la crise, Maurice Duverger n'écrivait-il pas : « Le parti socialiste est l'arbitre de la législature. Rien ne peut être fait sans lui, rien ne peut être fait contre lui<sup>3</sup> ? »

Dans un premier temps, les parlementaires privilégièrent le soutien au gouvernement de Pierre Pflimlin face aux factieux d'Alger, mais à partir du 24 mai, ils se divisèrent sur la stratégie à adopter, fracturant par là-même irrémédiablement la SFIO. Il conviendra donc

---

<sup>1</sup> Voir les témoignages de Francis de Baëcque et Michel Poniatowski, dans Fondation Charles De Gaulle, *L'Avènement de la Cinquième République*, « Débats », Paris, A. Colin, 1999, p. 60-62.

<sup>2</sup> Cet article s'appuie sur les travaux réalisés pour une thèse de doctorat : Noëlline Castagnez, *Les Parlementaires SFIO de la IV<sup>e</sup> République. Biographie collective d'une élite militante*, soutenue sous la direction de Jean-Marie Mayeur, en Sorbonne, en 2003.

<sup>3</sup> Maurice Duverger, *Le Monde*, 9 mai 1958, cité par Jean-Paul Cointet, « Guy Mollet, la SFIO et l'arrivée au pouvoir du général De Gaulle », Bernard Ménéger (*et alii*), *Guy Mollet, un camarade en République*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1987, p. 337.

d'interroger les logiques qui présidèrent à leur engagement gaulliste ou anti-gaulliste.

## **I. Le soutien au gouvernement Pflimlin de défense républicaine (du 13 au 24 mai 1958)**

Le 13 mai 1958 à Alger, la grève générale se transforma en émeute et le général Massu créa un comité de salut public. Les manifestants souhaitaient empêcher l'investiture de Pierre Pflimlin, qu'ils jugeaient prêt à abandonner l'Algérie. Comment allaient réagir les parlementaires socialistes à ce qui n'était, selon René Rémond, « ni un coup d'État, ni un putsch<sup>1</sup> ? ».

Dans la soirée, Pierre Pflimlin appela l'Assemblée nationale à prendre ses responsabilités. Le groupe socialiste, fidèle à sa tradition de défense républicaine, décida de voter son investiture, justement parce que les insurgés d'Alger s'y opposaient<sup>2</sup>. Le souvenir de l'émeute du 6 février 1934 était, bien entendu, présent dans tous les esprits et fut invoqué. Les minoritaires du parti, qui s'opposaient au secrétaire général, Guy Mollet, sur sa politique algérienne depuis 1956<sup>3</sup>, furent parmi les plus ardents défenseurs de l'investiture de Pflimlin. Le député de la Seine, Édouard Depreux, refusait ainsi de « capituler » et appela ses camarades à « relever le défi ».

Le lendemain, la volonté d'éviter toute vacance du pouvoir était telle que, contrairement à leur habitude, les parlementaires et les membres du comité directeur ne discutèrent même pas du bien-fondé ou non de la participation<sup>4</sup>. Tous s'accordèrent à dire que le Parlement devait siéger en permanence afin de réaffirmer son contrôle sur le gouvernement<sup>5</sup>. En revanche, la composition de ce dernier s'avéra plus délicate. Jules Moch, conseillait « une participation totale » des socialistes avec – pour ce faire – l'entrée du secrétaire général de la

---

<sup>1</sup> René Rémond, « Le 13 mai 1958 : un coup d'État ? », *Les Collections de l'Histoire*, n° 1, février 1998, p. 13. Voir aussi *1958, le retour du général De Gaulle*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1983.

<sup>2</sup> Archives du groupe parlementaire SFIO, Centre d'Histoire de Sciences Po, G.S.10, séance du 13 mai 1958.

<sup>3</sup> En janvier 1957, ils avaient créé le Comité socialiste d'études et d'action pour la paix en Algérie (CSEAPA), dont le bureau était présidé par Robert Blum.

<sup>4</sup> Archives du groupe parlementaire SFIO, Centre d'Histoire de Sciences Po, G.S.10, séance du 14 mai 1958, à 14H.

<sup>5</sup> Cette décision fut prise contre l'avis de Gaston Defferre qui craignait que le gouvernement n'y perde son énergie alors qu'il devait faire face à une grave crise. *Idem.*

SFIO, Guy Mollet. Il fallait, selon lui, « rétablir l'union sacrée » à l'intérieur du groupe et du parti, si désunis ces derniers mois. Albert Gazier et Gaston Defferre, quant à eux, voyaient en Pierre Pflimlin le symbole de la résistance républicaine aux factieux. Ils demandaient, par conséquent, que rien ne fût fait pour laisser croire que Guy Mollet pouvait l'évincer. Mais l'éventuelle participation du député de la Dordogne, Robert Lacoste, au gouvernement était un sujet encore plus sensible. Les minoritaires, appuyés par la mouvance CFTC et FEN du parti, s'opposaient absolument à la nomination de l'ancien gouverneur général d'Algérie, auquel il reprochait implicitement d'avoir couvert la torture. Alain Savary jugeait que l'on donnerait ainsi « satisfaction aux militaires et aux ultras ». Finalement, le groupe vota en faveur de la participation, par 61 voix, contre 6 et 11 abstentions.

De fait, Guy Mollet devint vice-président du Conseil. Jules Moch à l'Intérieur et Albert Gazier à l'Information étaient nommés à des postes clés pour faire appliquer l'état d'urgence, voté par l'Assemblée le 16 mai. Mais très vite, le problème de la participation au gouvernement Pflimlin fut dépassé. Les socialistes s'interrogeaient sur la nécessité d'aller au-delà de cette stratégie de front républicain en s'alliant avec les communistes.

Le gouvernement, en perte d'autorité, dut se résoudre à un subterfuge en déléguant ses pouvoirs au général Salan, entérinant du même coup le démembrement du pouvoir. Le 15 mai après-midi, en réponse à l'appel lancé à Alger par Salan, le général De Gaulle se déclara « prêt à assumer les pouvoirs de la République » et se posa en recours.

Le lendemain, le groupe parlementaire et le comité directeur publièrent un communiqué commun, dans une édition spéciale du *Populaire*, sous le titre : « La République est menacée ! » : « L'insurrection civile et militaire en Algérie et le manifeste du général De Gaulle témoignent que l'assaut contre le régime républicain est lancé. (...) Le Parti Socialiste prend immédiatement contact avec les organisations syndicales libres et toutes les organisations politiques républicaines hostiles à toute dictature (...) <sup>1</sup> ».

Face au danger, les socialistes choisissaient donc de faire appel aux organisations syndicales libres et aux partis républicains : ils

---

<sup>1</sup> Édition spéciale du *Populaire*, 16 mai 1958. Le communiqué était publié en pleine page afin de pouvoir être affiché.

écartaient ainsi tout rassemblement populaire avec la CGT et le PCF. Guy Mollet refusait résolument d'envisager un front antifasciste. « Faut-il accepter cette politique du pire ? », interrogeait-il<sup>1</sup>. Par conséquent, sous couvert de défense républicaine, la direction appela à la vigilance dans une circulaire adressée à tous les militants : « ... les contacts et toute forme d'action avec les organisations communistes sont interdits. Nous devons éviter les actions irréfléchies qui feraient le jeu des factieux. Nous ne devons pas non plus permettre au parti communiste d'exploiter dans son intérêt le trouble de l'heure : à la menace du fascisme ne doit pas succéder, par nos erreurs de tactique, la réalité de la dictature communiste<sup>2</sup> ».

Le souvenir des désillusions du Front populaire demeurait vif, et un socialisme de Guerre froide s'était épanoui depuis plusieurs années. Une brèche s'ouvrait pour la solution gaulliste et incitait certains socialistes à prendre langue avec De Gaulle.

Certains de ceux qui avaient noué des relations dans le passé avec De Gaulle, en particulier dans la France libre, essayèrent d'obtenir qu'il précise ses intentions et qu'il condamne les événements d'Alger. André Philip le supplia ainsi dans une lettre de corriger sa déclaration du 15 mai, en précisant qu'il n'accepterait jamais le pouvoir en dehors des formes constitutionnelles et qu'il ferait appel à toute la population algérienne pour qu'elle obéisse au gouvernement légal de la France<sup>3</sup>. Quant à Guy Mollet, il demanda au général de répondre à ces trois questions : « 1. Reconnaissez-vous

---

<sup>1</sup> Archives du groupe parlementaire SFIO, Centre d'Histoire de Sciences Po, G.S.10, séance du 14 mai 1958.

<sup>2</sup> Souligné dans le texte, supplément à *La Documentation socialiste*, n° 67, 15 mai 1958. Une autre circulaire du 17 mai, proposant de transformer les organismes de liaison en Comité de défense républicaine, précisait : « Position inchangée et si possible renforcée à l'égard des organisations du parti communiste. Si celles-ci engagent des actions exactement semblables aux nôtres, il ne faut à aucun prix permettre la réalisation de l'action commune. Faites très attention, analysez bien la situation actuelle, nous ne sommes pas en 1934. Toute erreur peut nous être fatale ». Cité par Gilles Morin, *De l'opposition socialiste à la guerre d'Algérie au Parti socialiste autonome (1954-1960)*, Doctorat d'Histoire, Paris, 1991, p. 415-416.

<sup>3</sup> André Philip écrivit à De Gaulle : « Je vous supplie, au nom de notre amitié et de notre ancienne collaboration, de corriger votre déclaration d'hier en précisant que vous n'accepterez jamais le pouvoir en dehors des formes constitutionnelles et que vous faites appel à toute la population algérienne pour qu'elle obéisse au gouvernement légal de la France ». Cité par Loïc Philip, *André Philip*, Paris, Beauchesne, 1988, p. 96.

comme seul légitime le gouvernement actuel ? 2. Désavouez-vous les promoteurs des comités de salut public en Algérie ? 3. Si vous étiez un jour sollicité pour former le gouvernement, accepteriez-vous, comme tout candidat, de vous présenter à l'Assemblée nationale, d'y exposer votre programme, de vous considérer responsable devant l'Assemblée souveraine si vous étiez investi, et de vous retirer simplement si vous ne l'étiez pas<sup>1</sup> ? » Ainsi, le secrétaire général de la SFIO ouvrait un dialogue public avec une personne extérieure à l'Assemblée et intronisait *de facto* De Gaulle comme candidat reconnu à la succession<sup>2</sup>. Il eut en outre l'habileté de s'assurer d'un soutien de poids, celui d'Augustin Laurent, le secrétaire de la puissante fédération du Nord, qui prit contact avec le gaulliste Olivier Guichard, l'un des maîtres d'œuvres de l'opération d'Alger<sup>3</sup>.

Le 19 mai, alors qu'un ordre de grève était lancé par la CGT « pour écraser le complot fasciste et sauver la République » et que se créait un Comité pour la Défense de la République à Paris, De Gaulle ne désavoua pas les insurgés d'Alger dans sa conférence de presse, comme l'espérait Guy Mollet. Le Général critiqua comme à son habitude les partis, mais ne contesta pas la légitimité du gouvernement, dont il remettait cependant en cause l'efficacité. Il se montra même particulièrement aimable envers le secrétaire général de la SFIO, dont il vanta les qualités de résistant, conscient du rôle décisif que devrait jouer le parti socialiste dans son accession légale au pouvoir<sup>4</sup>.

Or, tandis que Guy Mollet poursuivait ses contacts avec les gaullistes par l'intermédiaire de son ami, le député de l'Yonne, Jacques Piette, les parlementaires se montraient de plus en plus inquiets et exprimaient leurs réticences en réunions de groupe<sup>5</sup>. Ils

---

<sup>1</sup> Odile Rudelle, *Mai 58, De Gaulle et la République*, Paris, Plon, 1988.

<sup>2</sup> Voir, entre autres, Jean-Paul Cointet, « Guy Mollet, la SFIO et l'arrivée au pouvoir du général De Gaulle », Art. cit., p. 335-348. Guy Mollet lui-même justifia son rôle dans *13 mai 1958 -13 mai 1962*, Plon, 1962.

<sup>3</sup> Témoignage d'Augustin Laurent à Bernard Vanneste, dans *Augustin Laurent ou toute une vie pour le socialisme*, Dunkerque, Les éditions des Beffrois, 1983, p.123 et suiv.

<sup>4</sup> De Gaulle ne cita que deux personnalités politiques, Robert Lacoste et Guy Mollet. Il gardait de ce dernier le souvenir, émouvant, d'une manifestation à Arras après la Libération. Or à ce jour, les deux hommes ne s'étaient jamais rencontrés ; le souvenir était donc joli, mais faux. L'opération de séduction était lancée. Voir Denis Lefebvre, *Guy Mollet. Le mal aimé*, Plon, 1992, p.335.

<sup>5</sup> Archives du groupe parlementaire SFIO, Centre d'Histoire de Sciences Po, G.S.10, séances des 20 et 23 mai 1958.

voulaient faire confiance au gouvernement Pflimlin et organiser la résistance collective du groupe en faisant savoir que celui-ci refuserait l'investiture à De Gaulle.

À cette date, une certaine unanimité semblait donc restaurée entre les minoritaires et la majorité du groupe parlementaire<sup>1</sup>.

Mais le 24 mai, le succès de l'opération « Résurrection » en Corse mit fin à toute ambiguïté, puisque le gouvernement renonçait à l'intervention préparée par le ministre de l'Intérieur socialiste, Jules Moch<sup>2</sup>. La « fiction » d'un gouvernement qui aurait contrôlé la situation en déléguant ses pouvoirs à Salan volait en éclat<sup>3</sup>. Au pied du mur, les parlementaires socialistes se divisèrent en adoptant deux démarches irréconciliables.

## **II. La fracture du groupe parlementaire et ses conséquences (du 25 mai au 3 juin 1958)**

Les 25 et 26 mai, Guy Mollet, puis Vincent Auriol, écrivirent en leur nom personnel à De Gaulle pour sonder ses intentions. Le secrétaire général faisait le pari d'un De Gaulle républicain et capable d'apporter une solution à l'affaire algérienne ; l'ancien président de la République voulait croire que l'homme du 18 juin ne pourrait renier ses combats passés<sup>4</sup>.

En face, les parlementaires opposés à ce ralliement se mobilisèrent en ranimant l'idée d'un Front populaire. Ainsi, les députés des Bouches-du-Rhône, Gaston Defferre et Francis Leenhardt, organisèrent à Marseille une grande manifestation unitaire avec les communistes. Mais le comité directeur persista dans son refus d'une

---

<sup>1</sup> Dans *Le Populaire* du 19 mai, François Tanguy-Prigent rappela qu'il n'avait « capitulé », ni pendant Munich, ni le 10 juillet 1940, et se déclara prêt à monter sur les barricades pour faire obstacle à De Gaulle.

<sup>2</sup> Un Comité de salut public se constitua à Ajaccio où arrivèrent des parachutistes d'Alger qui se rendirent maîtres de l'île. Des CRS envoyés par avion se laissèrent désarmer sans difficulté et les autorités locales firent montre d'une prudente neutralité. L'île échappait donc à l'autorité de la métropole.

<sup>3</sup> Ministre de l'Information du gouvernement Pflimlin, Albert Gazier commenta ainsi l'inertie gouvernementale : « On peut soutenir que cette fiction a duré plus qu'il n'aurait fallu, et qu'elle a même troublé et paralysé l'opinion publique », *Le Combat social*, n° 36, juin-juillet 1958.

<sup>4</sup> « Il n'est pas possible que vous fassiez capituler la République devant la violence d'une faction et que vous teniez de la contrainte un pouvoir qui serait illégitime », écrivait Vincent Auriol à De Gaulle, le 26 mai 1958. Cité par Éric Ghebali, *Vincent Auriol. Le président citoyen*, Grasset, 1998, p. 367.

unité d'action et empêcha toute manifestation en ce sens dans la capitale.

Le 27 mai, alors qu'ils venaient d'apprendre les pourparlers de Guy Mollet, les parlementaires et membres du comité directeur votèrent une motion par 117 voix contre trois, et une abstention. Elle semblait alors sans ambiguïté : « [les parlementaires socialistes] ne se rallieront en aucun cas à la candidature du général De Gaulle qui, dans la forme où elle est posée et par les considérants qui l'accompagnent, est et restera, en toute hypothèse, un défi à la légalité républicaine<sup>1</sup> ».

Mais derrière cette unanimité de façade, certains se réservaient en fait pour la suite. Le député de Meurthe-et-Moselle, Pierre-Olivier Lapie, qui était favorable au retour du Général, en témoigne dans ses mémoires : il vota comme les autres, de connivence avec Jacques Piette, car il ne leur semblait pas opportun d'insister ce jour là<sup>2</sup>. Le groupe parlementaire, qui semblait être le dernier « verrou » selon l'expression d'Odile Rudelle, était en fait prêt à céder<sup>3</sup>.

Les jours suivants l'unité du groupe parlementaire vola en éclat, dans un climat d'agitation et de confusion extrêmes<sup>4</sup>.

Le 28 mai, un défilé réunit deux ou trois cent mille participants, parmi lesquels le député du Finistère, François Tanguy-Prigent, en tête, au côté de Pierre Mendès France, Édouard Daladier et François Mitterrand. Albert Gazier fut le seul ministre à participer à cette manifestation.

De leur côté, le 30 mai, le secrétaire général de la SFIO et le président du groupe parlementaire, Maurice Deixonne, rencontrèrent De Gaulle à Colombey. En échange de cette ouverture, ils obtinrent de sa part qu'il se présente en personne devant l'Assemblée nationale et que le gouvernement soit responsable devant le Parlement dans les futures institutions<sup>5</sup>. Conjugué à la lettre d'Auriol, le compte rendu

---

<sup>1</sup> Archives du groupe parlementaire SFIO, Centre d'Histoire de Sciences Po, G.S.10, séance du 27 mai 1958.

<sup>2</sup> Pierre-Olivier Lapie, *De Léon Blum à De Gaulle*, Fayard, 1971, p. 542.

<sup>3</sup> Odile Rudelle, *Mai 58...*, *op. cit.*, p. 249.

<sup>4</sup> Des notes sténographiques de Germaine Degrand sur les réunions des 29, 30 et 31 mai montrent un climat tendu, confinant parfois au chahut, où les uns et les autres vociféraient. Archives du PS-SFIO, OURS.

<sup>5</sup> La veille, dans la nuit du 28 au 29 mai, André Le Troquer, président de l'Assemblée nationale, accompagné du président du Sénat, Gaston Monnerville, rencontra De Gaulle et tenta de le dissuader d'assumer le pouvoir. Son geste fut interprété comme une manœuvre destinée à lui assurer l'*interim* et, à l'initiative d'André Stibio, une campagne en ce sens fut lancée contre lui dans le parti.

enthousiaste de leur visite au groupe permit le ralliement d'un nombre suffisant d'indécis, en particulier de sénateurs, pour renverser la tendance. Le 31 mai, par conséquent, parlementaires et membres du comité directeur décidèrent d'investir De Gaulle, à une courte majorité<sup>1</sup>.

Fait tout à fait remarquable, qui en dit long sur la gravité de la crise, la liberté de vote fut accordée aux parlementaires, alors qu'elle leur avait été refusée lors de la douloureuse querelle sur la Communauté européenne de défense (CED)<sup>2</sup> en 1954 et 1955. Soucieux de limiter la portée de cette division historique, le député de l'Aude, Georges Guille, réussit, en effet, à faire adopter cette mesure tout à fait exceptionnelle dans un parti où la discipline parlementaire était de tout temps une règle intangible.

De sorte que le 1<sup>er</sup> juin, alors que l'Assemblée nationale accordait l'investiture à De Gaulle, le groupe socialiste se divisa à nouveau, avec 42 voix favorables contre 49, André Le Troquer, pourtant hostile, ne prenant pas part au vote en tant que président de l'Assemblée nationale<sup>3</sup>. Le lendemain, les mêmes reconduisirent les pouvoirs spéciaux, puis votèrent l'article unique accordant les pleins pouvoirs au gouvernement du Général pour six mois.

Les grands partis y étaient bien représentés : Guy Mollet était l'un des quatre ministres d'État, Max Lejeune retrouvait le Sahara et Eugène Thomas les PTT<sup>4</sup>. Néanmoins, cela signifiait la mise en congé du Parlement et la fin virtuelle du régime. Surtout, l'onde de choc se répercuta sur la SFIO.

---

<sup>1</sup> Le vote de l'investiture du Général fut décidé par 77 voix contre 74, avec seulement 18 contre 23 au comité directeur et 41 contre 50 chez les députés, mais 23 contre 14 chez les sénateurs. Rappelons qu'une partie des membres du comité directeur étaient également des parlementaires. Voir Archives du groupe parlementaire SFIO, Centre d'Histoire de Sciences Po, G.S.10, séance du 31 mai 1958. Jules Moch a reproduit le compte rendu des entretiens de Guy Mollet avec René Coty puis De Gaulle dans *Rencontres avec ... De Gaulle*, Plon, 1971, p. 291-303.

<sup>2</sup> Guy Mollet leur déclara même : « Je voudrais être de ceux qui voteront 'non', mais je ne le puis. Que ceux qui veulent sauver la face le fassent ! », *ibidem*.

<sup>3</sup> Sur 553 députés, 329 votèrent l'investiture, 224 la refusèrent dont les 49 socialistes, et 36 s'abstinrent. Parmi les refus, rappelons ceux de Pierre Mendès France, François Mitterrand, François de Menthon, Pierre Cot...

<sup>4</sup> Seuls figuraient Guy Mollet et Max Lejeune dans la liste officielle présentée le 1<sup>er</sup> juin avant le vote. Eugène Thomas fut nommé le 9 juin.



La séparation officielle des assemblées eut lieu le 3 juin. Le même jour, la *Tribune du socialisme*, le journal des minoritaires de la SFIO, publia un communiqué où elle accusait le Parlement d'avoir « trahi le mandat du suffrage universel » en abandonnant la souveraineté nationale dont il était le dépositaire au profit du chef de l'exécutif. Les minoritaires se félicitaient que la majorité des députés socialistes aient refusé l'investiture et « sauvé l'honneur du socialisme français ». Mais ils dénonçaient « comme traîtres au socialisme et à la République ceux qui, après avoir été les principaux responsables du drame actuel » – en d'autres termes la guerre d'Algérie – avaient accepté de faire partie du gouvernement De Gaulle. Les ministres socialistes étaient donc directement visés et, dans une certaine mesure également, tous ceux qui avaient participé au pouvoir depuis février 1956.

La solidarité ne jouait plus ; « l'unité fraternelle » du parti, rituellement invoquée depuis la scission de Tours en 1920, n'existait plus. Socialisme et République étaient à nouveau étroitement liés, pour rappeler dans la tradition de Jaurès que les libertés individuelles et collectives, garanties par le régime républicain, étaient la condition nécessaire du socialisme. C'est pourquoi les minoritaires appelaient tous les militants à « relever de leurs postes de direction ceux qui, ayant couvert la politique algérienne Mollet-Lacoste, avec ses odieuses méthodes de 'pacification', ses continuelles capitulations devant les ultras et les chefs militaires, et l'aventure de Suez, ont déshonoré le Parti et acculé le pays à la catastrophe politique, économique et morale<sup>1</sup> ». L'heure des comptes était venue et, dans cette perspective, la division de juin 1958 apparaît bien comme l'acmé d'une crise ouverte lors de la désastreuse visite de Guy Mollet à Alger, le 6 février 1956<sup>2</sup>. Mais les minoritaires ne purent pour autant renverser la direction et furent marginalisés les mois suivants. La scission du 15 septembre 1958 devenait inévitable<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> *La Tribune du socialisme*, 3 juin 1958.

<sup>2</sup> Lors de la réunion publique organisée par les minoritaires à la Mutualité le 13 juin, Daniel Mayer fit le procès de « la trahison » du parti en affirmant que le vote du 1<sup>er</sup> juin ne pouvait être dissocié de la période antérieure qui commençait le 6 février 1956. Et Oreste Rosenfeld déclara que l'affaire de Suez, en donnant l'exemple de l'illégalité, avait constitué « le commencement du 13 mai ». Voir *France-Observateur*, spécial, n° 424, juin 1958. Cet argument fut récurrent dans les lettres de démission de ceux qui rejoignirent le PSA par la suite.

<sup>3</sup> Voir sur ce sujet Gilles Morin, *De l'opposition socialiste ...*, *op. cit.*, t. 2, « La scission », p. 478 et suiv.

### III. Des logiques d'engagement ?

Comment expliquer cette division de mai-juin 1958, opposant deux thèses parfaitement contradictoires au sein du groupe parlementaire socialiste ? Comme lors de la querelle sur la CED, leur histoire commune semblait se réfracter en une multitude d'expériences individuelles et de grilles de lectures différentes. Tous plaçaient la défense de la République au sommet de leur hiérarchie de valeurs, mais ils ne s'accordaient ni sur l'origine du danger qui la menaçait, ni sur les moyens de la protéger.

L'été 1940, où la majorité des parlementaires socialistes avaient accordé les pleins pouvoirs au maréchal Pétain pour la plus grande honte des socialistes, était présent dans tous les esprits. Non seulement la République impuissante confiait à nouveau son salut à un militaire chargé de gloire, mais le président René Coty lui-même s'était adressé à l'homme du 18 juin. Il y avait, cependant, une différence fondamentale avec juillet 1940 : le pouvoir constituant et les pleins pouvoirs étaient accordés au gouvernement et non à De Gaulle seul. La plupart des parlementaires firent donc la comparaison, mais en tirèrent des conclusions opposées. La division des Quatre-Vingts, qui avaient voté « non » le 10 juillet 1940, en est la meilleure illustration<sup>1</sup>. Pour ceux qui refusèrent l'investiture à De Gaulle, le Parlement avait de nouveau capitulé<sup>2</sup>. De sorte que le vote du 1<sup>er</sup> juin de Félix Gouin, François Tanguy-Prigent et Jean-Louis Rolland, pourrait être interprété comme une réplique à leur « non » au maréchal Pétain. Mais pour ceux qui accordèrent l'investiture à De Gaulle, le Parlement avait sauvé la République. Trois anciens Quatre-Vingts, Jules Moch, Marius Moutet et Paul Ramadier, passèrent outre leur refus du 10 juillet, jugeant les circonstances toutes différentes. Dès le 30 mai, Moch, ministre de l'Intérieur, décida de se rallier avec résignation au

---

<sup>1</sup> On compte six membres des Quatre-Vingts dans le groupe socialiste le 1<sup>er</sup> juin 1958 : Félix Gouin (député des Bouches-du-Rhône), François Tanguy-Prigent (député du Finistère) et Jean-Louis Rolland (député du Finistère) votèrent « non » à De Gaulle, et Jules Moch (député de l'Hérault), Marius Moutet (sénateur de la Drôme) et Paul Ramadier (député de l'Aveyron) « oui ».

<sup>2</sup> Membre des Quatre-Vingts, André Philip, qui n'était plus député en 1958, y vit « une analogie surprenante », comparant la lâcheté et le déshonneur des deux journées. Voir « De la IV<sup>e</sup> à la V<sup>e</sup> République », *Cahiers de la République*, n° 14, juillet-août 1958.

nom de « la raison d'État », car écrit-il dans ses mémoires : « Responsable de l'ordre public, je me résignai à voter l'investiture comme un moindre mal<sup>1</sup> ». Et Ramadier ne voulait pas courir le risque de voir le président de la République, René Coty, démissionner. Quant aux autres parlementaires de 1940 absents en juillet, ils étaient moins inhibés par leur passé, et Jean Bouhey (Côte d'Or), Pierre-Olivier Lapie (Meurthe-et-Moselle), Max Lejeune (Somme), Jean Meunier (Indre-et-Loire), et Eugène Thomas (Nord) délèguèrent les pleins pouvoirs au Général en 1958<sup>2</sup>.

Dans quelle mesure sa personnalité même déterminait-elle leur choix ? Là encore, toute une palette de sentiments s'exprimèrent, allant de l'aversion épidermique à la confiance, quelques-uns partageant avec les gaullistes un attachement personnel au Général. Tout en respectant le personnage historique, certains résistants de l'Intérieur gardaient un souvenir assez mitigé de l'homme pendant la guerre et nourrissaient quelque soupçon à l'égard de sa fibre démocratique. L'ancien FFL Jules Moch fut « déçu » par sa « morgue un peu hautaine<sup>3</sup> ». Christian Pineau, responsable de Libération Nord, fut froissé par le mépris du Général à l'égard des forces politiques traditionnelles lors de son voyage à Londres en mars 1942. Il conserva de cet épisode une retenue que sa participation au GPRF ne put effacer<sup>4</sup>. D'autres, au contraire, virent dans la personnalité du chef historique de la Résistance, sinon un alibi, du moins une assurance pour l'avenir. Quelques-uns renouèrent simplement avec le gaullisme de la France libre, comme Pierre-Olivier Lapie<sup>5</sup>.

Pour autant, la Résistance ne structura pas le vote socialiste du 1<sup>er</sup> juin 1958, puisqu'elle ne les conduisit pas tous à voter dans le même sens. Les résistants se partagèrent à parts égales entre le ralliement et l'opposition à De Gaulle, et si l'on considère plus précisément les membres de la France libre et ceux qui jouèrent un rôle à Londres ou à Alger, les proportions restent comparables, avec

---

<sup>1</sup> Jules Moch, *Une si longue vie*, Paris, Robert Laffont, 1976, p. 541.

<sup>2</sup> Seul Pierre Mabrut, député du Puy-de-Dôme, et prisonnier en 1940, vota « non » les 1<sup>er</sup> et 2 juin, et Raymond Gernez, député du Nord, qui avait accordé les pleins pouvoirs, vota « oui » comme son ami et guide de toujours, Eugène Thomas.

<sup>3</sup> Jules Moch, *Rencontres avec... De Gaulle*, Plon, 1971, p. 34.

<sup>4</sup> Voir le témoignage de Christian Pineau à Henri Michel, s.d., Archives nationales, 72AJ/59, AI2, et Christian Pineau, *Une simple vérité*, Paris, Julliard, 1960, p. 156-157.

<sup>5</sup> Pierre-Olivier Lapie s'en expliqua dans son *De Léon Blum à De Gaulle, le caractère et le pouvoir*, Paris, Fayard, 1971.

une dizaine dans chaque camp. Les anciens ministres socialistes du Général se divisèrent de même, Christian Pineau et François Tanguy-Prigent s'opposant à son retour, alors que Jules Moch et Eugène Thomas l'appuyèrent. Leur passé, pourtant commun, n'éclairait pas la situation présente sous le même angle.

À court terme, le sort des institutions était l'un des éléments du dilemme. La nature républicaine du régime, fondée traditionnellement sur le parlementarisme, pouvait sembler menacée par la critique gaulliste du « système des partis » et le choix d'un régime présidentieliste, depuis le discours de Bayeux en 1946. La thèse du « coup d'État » ne fut pas l'apanage de François Mitterrand, loin s'en faut. C'est pourquoi la majorité de ceux qui s'opposèrent à l'investiture du général De Gaulle, à quatre exceptions près, appelèrent ensuite à voter « non » au référendum de septembre 1958. Ils supportaient mal le dénigrement des partis qui leur rappelait de mauvais souvenirs, et comparaient « la campagne antiparlementariste » gaulliste à celle menée en juillet 1940.

De même, il fallait mettre rapidement fin à la guerre d'Algérie qui avait provoqué la chute du régime. Or la croyance que De Gaulle puisse venir à bout du drame algérien était souvent liée à l'issue espérée. Parmi ceux qui lui accordèrent l'investiture, on retrouve quelques partisans purs et durs de l'Algérie française, tels que Robert Lacoste ou Max Lejeune. Plus généralement, ceux qui avaient soutenu la politique algérienne de Guy Mollet pensèrent que De Gaulle saurait trouver une solution honorable pour la France et satisfaisante pour les Français d'Algérie, et qu'il pourrait, lui, dompter les militaires<sup>1</sup>. Par exemple, l'ancien ministre des Colonies et sénateur de la Drôme, Marius Moutet, espérait que la « sorte de mystique » créée par De Gaulle sur l'Algérie lui permettrait de réaliser le programme qu'il avait annoncé à Constantine et de résister aux pressions des ultras<sup>2</sup>. À l'inverse, ceux qui s'étaient violemment opposés à « la politique de pacification » de Robert Lacoste, ou qui avaient du moins dénoncé « la gangrène » et réclamé des négociations immédiates, se méfièrent

---

<sup>1</sup> Parmi ceux qui apportèrent leur soutien à la politique algérienne de Guy Mollet, quarante-quatre investirent De Gaulle contre dix-huit.

<sup>2</sup> Allocution de Marius Moutet au Sénat du 9 décembre 1958, dossier Moutet, A.N., F7/2783.

du militaire qu'était De Gaulle<sup>1</sup>. Au pire, ils l'assimilaient aux factieux d'Alger ; au mieux, ils le jugeaient incapable de restaurer l'autorité civile et républicaine en Algérie.

À plus long terme, enfin, se posait la question de l'indépendance de la France dans un contexte qui demeurait celui de la Guerre froide et de l'attitude à adopter face au Parti communiste français. L'étouffement des démocraties populaires à Prague en 1948 et à Budapest en 1956 pesait sur les esprits, mais suscitait deux analyses contradictoires. Guy Mollet résuma ainsi son point de vue : « J'ai estimé qu'entre le péril imminent d'une dictature rétrograde fondée sur la collusion d'éléments factieux de l'armée et de la droite la plus réactionnaire, et le péril d'un mouvement populaire improvisé qui eût dégénéré en guerre civile pour le triste bénéfice du communisme, il y avait une place pour une voie moyenne qui est celle de la sauvegarde et, en même temps, de la rénovation de la République<sup>2</sup> ». À l'inverse, le député de la Haute-Vienne, Jean Le Bail, connu depuis longtemps pour son anticommunisme intransigeant, désapprouvait « le recours au sauveur ». Il estimait que les communistes espéraient utiliser « le nationalisme ombrageux » du Général pour entraîner la France en dehors de l'Alliance atlantique et donc sur la voie des démocraties populaires<sup>3</sup>. Là encore, l'anticommunisme, facteur idéologique ancré dans une longue histoire chez les socialistes, et réactivé par la répression de Budapest en 1956, provoqua des réactions contraires en juin 1958.

### **Conclusion**

À l'occasion de la crise de mai-juin 1958, chaque argument pouvait être inversé comme dans un miroir. Elle brouilla, en effet, les repères traditionnels des parlementaires socialistes, de sorte qu'ils tirèrent du passé des leçons diamétralement opposées. Du coup, l'unité du parti, en dépit de son caractère sacré, ne put être maintenue une fois de plus. En se ralliant à De Gaulle, Guy Mollet et ceux qui lui accordèrent l'investiture le 1<sup>er</sup> juin jouèrent un rôle décisif dans son accession légale au pouvoir, alors que ses opposants entraient pour la plupart en dissidence. L'éclatement du groupe parlementaire entraîna

---

<sup>1</sup> Parmi ceux qui s'opposèrent à la politique algérienne, ou dénoncèrent la torture et réclamèrent des négociations immédiates, trente-six refusèrent d'investir De Gaulle, contre neuf seulement qui acceptèrent.

<sup>2</sup> Guy Mollet, *13 mai 1958-13 mai 1962*, *op. cit.*, p. 4.

<sup>3</sup> Jean Le Bail, « Le recours au sauveur », *Le Populaire du Centre*, 3 mars 1958.

à terme la scission de la SFIO avec la création du Parti socialiste autonome (PSA) en septembre 1958.

Au-delà du groupe parlementaire de 1958, plusieurs vieux militants quittèrent le parti de toute leur vie, ou bien furent rapidement marginalisés. Au total, une quarantaine d'anciens parlementaires de la IV<sup>e</sup> République allèrent rejoindre le PSA dès sa création ou dans les mois qui suivirent, et une dizaine d'autres démissionnèrent de la SFIO, sans pour autant rejoindre leurs camarades, avant la fin de l'année 1959, soit 30 % des parlementaires de la IV<sup>e</sup> République survivants<sup>1</sup>. Parmi eux, se trouvait le vieux compagnon de Léon Blum, Vincent Auriol, qui avait plus d'un demi-siècle d'ancienneté. Avec son épouse, il écrivit : « Nous n'avons plus le courage d'appartenir à ce qui fut le plus grand parti socialiste et que depuis des années nous ne reconnaissons plus<sup>2</sup> ».

Aux élections législatives de novembre 1958, les socialistes furent balayés par la vague gaulliste et, avec l'avènement du nouveau régime, le groupe parlementaire entra dans la longue nuit de l'opposition.

---

<sup>1</sup> En 1958, 267 anciens parlementaires de la IV<sup>e</sup> République étaient encore vivants. Parmi eux, adhèrent au PSA en 1958-1959 : Jean Arbeltier, Achille Auban, Raymond Badiou, Marc Baudru, Alexandre Baurens, Alix Berthet, Jean Binot, Henri Briffod, Gilberte Brossolette, Marcel Cartier, Gaston Charlet, Jean Charlot, Adrien Chatagner, Gaston Chaze, Lucien Coffin, Édouard Depreux, Guy Desson, Guillaume Detraves, Georges Fizaine, Anselme Florand, Robert Gourdon, André Guénin, André Hauriou, Lucien Hussen, Madeleine Lagrange, Henri Ledru, Charles Lussy, Charles Margueritte, Daniel Mayer, Antoine Mazier, Fernand Mazuez, Alfred Paget, André Philip, Maurice Poirot, Camille Reymond, Alain Savary, François Tanguy-Prigent, Ennemond Thorat, Robert Verdier, et Andrée Viénot. Démissionnèrent avant 1960 : Paul Alduy, Vincent Auriol, Marcel David, Louis Escande, Georges Juskiewenski, Pierre-Olivier Lapie, Jean Le Bail, Jean Nénon. Rejoignirent un peu plus tard le PSU. : Jean Nénon en 1961, Marcel David en 1964.

<sup>2</sup> Cité par Éric Gheballi, *Vincent Auriol, op. cit.*, p. 369.